

Recommandations adoptées

POINT 4. RÉPONSE SYNDICALE À LA CRISE

Que la FNEEQ s'inscrive dans le plan d'action de la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics et qu'elle incite ses syndicats à y participer de la manière la plus active possible.

POINT 7. ACTIVITES INTERNATIONALES

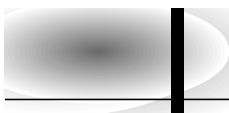
a) Haïti

Qu'on don de 3 000\$ soit consenti pour une aide d'urgence à l'Union Nationale des Normaliens d'Haïti (UNNOH) afin de permettre à ce syndicat d'enseignantes et d'enseignants de poursuivre son travail.

Que la FNEEQ invite ses syndicats à également faire un don pour une aide d'urgence à l'Union Nationale des Normaliens d'Haïti (UNNOH) afin de permettre à ce syndicat d'enseignantes et d'enseignants de poursuivre son travail.

b) Forum social sur l'éducation en Palestine

Que la FNEEQ rembourse les frais d'inscription au montant de 500 \$ pour un maximum de 20 participant-es au *Forum social sur l'éducation* qui aura lieu en Palestine en octobre 2010.



POINT 8. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2009**8.1 Fonds général**

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances sur le fonds général et adopte les états financiers se terminant le 31 décembre 2009.

8.2 Fonds de négociation



Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances sur le fonds de négociation et adopte les états financiers se terminant le 31 décembre 2009.

8.3 Fonds d'administration des ristournes d'assurances

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances sur le fonds d'administration des ristournes d'assurance et adopte les états financiers se terminant le 31 décembre 2009.

POINT 9. DONS

QUE LE CONSEIL FÉDÉRAL ADOPTE LES DONS SUIVANTS :

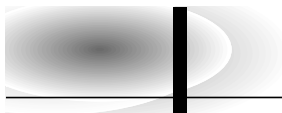
 ICÉA Institut de coopération pour l'éducation des adultes	1 000 \$
 IRIS Institut de recherche et d'informations socio-économiques	2 000 \$

POINT 12. SYNDICAT EN CONFLIT ET QUESTIONS DE PRIVILEGE

SYNDICAT EN CONFLIT :

Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Provigo - Entrepôt Armand-Viau Québec (CSN)

Que le conseil fédéral appuie la lutte du *Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Provigo - Entrepôt Armand-Viau Québec (CSN)*, leur octroie un don de 1 000 \$ et invite ses syndicats à appuyer leur lutte et à verser une contribution financière à ce syndicat.



1 - Question de privilège sur la «**CAMPAGNE 1BUT : L'ÉDUCATION POUR TOUS**»

Attendu que 189 pays dont le Canada ont signé en 2000 la déclaration de Dakar, *Objectifs du millénaire pour le développement*, qui porte la cible ambitieuse de rendre accessible l'éducation pour tous, partout dans le monde, d'ici 2015;

Attendu que dans ce cadre le Canada s'est engagé à verser 0,7% de son PIB en aide internationale et que cette promesse n'est pas encore tenue;

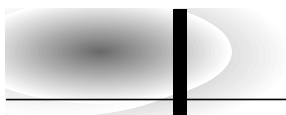
Attendu que l'appui à la communauté internationale ne doit pas faire oublier qu'ici même au Québec, 800 000 individus ne savent ni lire ni écrire, qu'un Québécois sur deux ne détient pas les compétences de base en littératie nécessaires pour se débrouiller dans notre société moderne;

Il est proposé :

Que la FNEEQ appuie le volet québécois de la campagne *1 But : l'éducation pour tous*, menée par l'Internationale de l'éducation (IE) à l'occasion de la Coupe du monde de football, et au Québec par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA) dont la FNEEQ est membre;

Que dans ce cadre les délégué-es au Conseil fédéral soient invités à signer la pétition en faveur de l'éducation pour tous (*Signez pour celles et ceux qui ne le peuvent pas!*);

Que dans la mesure du possible d'ici le 25 juin, les syndicats fassent connaître à leurs membres cette pétition et la possibilité de la signer en ligne au www.icea.qc.ca.



2 - Question de privilège sur l'avortement

Attendu ces projets de loi présentés ces dernières années par des députés fédéraux :

- C-484 visant la protection juridique des femmes enceintes et des enfants non encore nés victimes d'actes criminels ;
- C-537 sur la protection des médecins participant à des actes médicaux contraires à leur religion ou à leurs croyances ;
- C-338 visant à interdire les avortements après 20 semaines de grossesse ;
- C-543 sur les mauvais traitements infligés aux femmes enceintes ;
- C-510 visant à interdire la coercition envers une femme enceinte à avorter ;

Attendu le refus du gouvernement Harper que la contribution canadienne au programme projeté du G8 pour la santé maternelle et infantile dans les pays du Sud serve à informer les femmes sur les services d'avortement, ou à leur financement ;

Attendu la motion unanime de l'Assemblée nationale réitérant le droit des femmes à des services d'interruption de grossesse et la force du mouvement des femmes et des syndicats ;

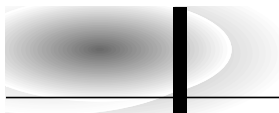
Attendu la montée du fondamentalisme religieux chrétien et ses liens avec le gouvernement canadien ;

Il est proposé:

QUE la FNEEQ revendique que le gouvernement du Canada garantisse le droit inaliénable des femmes de décider d'avoir ou non des enfants, ce qui implique le maintien et la consolidation des services d'avortement gratuits offerts par les réseaux publics et communautaires et le développement de nouveaux services publics dans les zones peu desservies ;

QUE la FNEEQ participe à la campagne d'une lettre envoyée à Stephen Harper, en vue de la tenue du G20, qui demande que se poursuive la tradition canadienne de reconnaître les droits des femmes en matière de santé reproductive et que soit priorisé l'accès à la contraception, à l'avortement légal et sécuritaire et à tous les services de planification des naissances pour améliorer la santé maternelle ;

QUE la FNEEQ invite ses syndicats à participer à cette campagne.



3 - Question de privilège concernant la négociation des enseignantes et des enseignants de cégep

Attendu que la dernière ronde de négociations dans le secteur public s'est soldée par un décret du gouvernement Charest en décembre 2005.

Attendu que la tâche des enseignantes et des enseignants de cégep s'est considérablement alourdie au fil des années, plus particulièrement depuis l'implantation de la réforme.

Attendu qu'il n'y a eu aucun ajout de ressources concernant les activités liées à l'enseignement depuis maintenant 20 ans.

IL EST PROPOSÉ QUE LE CONSEIL FÉDÉRAL :

Donne son appui aux enseignantes et aux enseignants de cégep dans leur négociation de la convention collective afin d'améliorer leurs conditions de travail et d'assurer un enseignement collégial de qualité sur l'ensemble du territoire québécois.

POINT 13. CETTE ÉCOLE QUE NOUS VOULONS

- 13.1 Que le conseil fédéral reçoive le texte *Cette école que nous voulons*, comme assise explicative de la position de la FNEEQ sur les écoles privées.
- 13.2 Que la FNEEQ s'associe à la *Semaine québécoise pour l'éducation publique* organisée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), en respectant ses propres positions sur l'école privée.

